

Suivant les articles L.2121-7, L2121-9 à L2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les membres du Comité d'administration se réuniront en séance publique à la mairie d'Authezat, lundi 12 mars 2012 à 20 heures conformément aux convocations du 21 février 2012. Est inscrit à l'ordre du jour : compte administratif 2011 ; compte de gestion 2011 ; affectation du résultat 2011 ; participation 2012 des communes au titre des eaux pluviales ; programme pluriannuel de travaux (réseaux et construction d'une nouvelle station d'épuration) ; création poste de rédacteur chef en interne ; budget primitif 2012 ; questions diverses.

## Séance du 12 mars 2012

L'an deux mille douze, le douze mars à 20 heures, le Comité d'Administration du SIVOM du CHARLET, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'Authezat, sous la Présidence de Monsieur Jean-Claude ROCHE.

Date de la Convocation du Comité d'Administration : 21 février 2011.

**Présents** : Messieurs Jean DESVIGNES, Jean RUDEL, Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ, Messieurs Joao CHEDAS, Frédéric GIROIX, Madame Bernadette TROQUET.

**Excusés** : Messieurs Stéphane MATHIEU, Patrick TAILLANDIER.

**Procurations** : de Monsieur Stéphane MATHIEU à Monsieur Jean-Claude ROCHE, de Monsieur Patrick TAILLANDIER à Monsieur Jean RUDEL.

**Secrétaire de séance** : Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ.

**Après lecture du procès-verbal de la séance précédente, adopté à l'unanimité, le Comité d'administration aborde les questions inscrites à l'ordre du jour.**

### **2012/001 – COMPTE ADMINISTRATIF 2011 :**

Madame Bernadette TROQUET est élue présidente pour l'examen du Compte Administratif 2011 présenté par Monsieur Jean-Claude ROCHE, Président.

#### **Résultats constatés :**

##### **Section de fonctionnement 2011**

- Recettes 2011	37 000,50 €
- Dépenses 2011	<u>26 481,36 €</u>
- <b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b><u>10 519,14 €</u></b>
- Excédent reporté 2010	<u>87 199,44 €</u>
- <b>Excédent de clôture 2011</b>	<b>97 718,58 €</b>

##### **Section d'investissement 2011**

- Recettes 2011	15 971,52 €
- Dépenses 2011	<u>24 498,47 €</u>
- <b>Résultat de l'exercice 2011</b>	<b>- <u>8 526,95 €</u></b>
- Excédent reporté 2010	<u>33 343,78 €</u>
- <b>Excédent de clôture 2011</b>	<b>24 816,83 €</b>

D'où un résultat global excédentaire au 31/12/2011 de **122 535,41 euros**.

Le Président du SIVOM, Jean-Claude ROCHE s'étant retiré, le comité délibère et procède au vote compte administratif 2011 qui est adopté à l'unanimité.

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

### **2012/002 – COMPTE DE GESTION 2011 :**

Le Compte de Gestion 2011, établi par Monsieur PÉTIGNY, receveur du SIVOM, présentant un résultat de clôture identique à celui du Compte Administratif 2011, est soumis à l'approbation du comité qui l'adopte à l'unanimité (9 voix).

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

### 2012/003 – AFFECTATION DU RÉSULTAT 2011 :

Après avoir approuvé le compte administratif du budget du SIVOM puis constaté les résultats de l'année 2011 du budget, le conseil d'administration décide à l'unanimité, l'affectation des résultats de fonctionnement 2011 comme suit :

<b>1 Détermination du résultat à affecter :</b>	
Dépenses de fonctionnement 2011	-26 481,36 €
Recettes de fonctionnement 2011	37 000,50 €
<u>Résultat de fonctionnement 2011</u>	<u>10 519,14 € excédent</u>
Résultat de fonctionnement 2010 reporté	87 199,44 €
<u>Résultat cumulé de fonctionnement 2011 à affecter</u>	<u>97 718,58 € excédent</u>
<u>(si déficit, report en ligne 6)</u>	
<b>2 Détermination du besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Dépenses d'investissement 2011	-24 498,47 €
Recettes d'investissement 2011	15 971,52 €
<u>Déficit d'investissement 2011</u>	<u>-8 526,95 € déficit</u>
Résultat d'investissement 2011 reporté	33 343,78 € excédent
<u>Résultat cumulé d'investissement 2011 (B)</u>	<u>24 816,83 € excédent</u>
<b>3 Restes à réaliser au 31/12/2011</b>	
Dépenses d'investissement	0,00 €
Recettes d'investissement	0,00 €
Solde des restes à réaliser en 2010 (C), origine : subventions	0,00 €
<b>4 Besoin de financement (= B +ou- C)</b>	résultat positif 24 816,83 € pas de besoin
<b>5 Affectation</b>	<b>97 718,58 €</b>
a) en réserve compte 1068	
(au minimum, couverture du besoin de financement en 4)	0,00 €
b) report en fonctionnement, compte 002 en recette	97 718,58 €
<b>6 Déficit reporté, compte 002 en dépense</b>	<b>0,00 €</b>
(en ce cas, pas d'affectation)	

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

### 2012/004 – PARTICIPATION 2012 DES COMMUNES AU TITRE DE L'EVACUATION DES EAUX PLUVIALES :

Monsieur le Président propose de porter le montant des contributions au titre de l'évacuation des eaux pluviales perçues au titre de 2012 à 7 500,00 euros, soit une augmentation proportionnelle au taux de la taxe d'assainissement 2012, portée de 0,22 € à 0,30 € par m<sup>3</sup>.

Et ajoute que cette somme sera répartie proportionnellement au nombre d'habitants de chacune des trois communes composant le syndicat (conformément aux populations légales 2012), ainsi constaté :

	POPULATION TOTALE			
	pour mémoire année 2011		année 2012	
communes	population	pourcentage	population	pourcentage
Authezat	660	23,85%	659	23,50%
La Sauvetat	656	23,71%	663	23,64%
Plauzat	1451	52,44%	1482	52,85%
<b>Au total</b>	<b>2767</b>	<b>100,00%</b>	<b>2804</b>	<b>100,00%</b>

Le président propose d'établir les participations 2012 ainsi :

PARTICIPATION EVACUATION DES EAUX PLUVIALES				
	pour mémoire année 2011		année 2012	
communes	participation		participation proposée	
Authezat	5500*23,85%	1 311,75 €	7500*23,50%	1 762,65 €
La Sauvetat	5500*23,71%	1 304,05 €	7500*23,64%	1 773,38 €
Plauzat	5500*52,54%	2 884,20 €	7500*52,85%	3 963,98 €
<b>Au total</b>	<b>voté</b>	<b>5 500,00 €</b>	<b>besoin</b>	<b>7 500,00 €</b>

A l'unanimité les membres présents sont favorables à cette augmentation et à cette répartition.

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

**2012/005 – ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL 2012 (autosurveillance dans les chambres de mesures et réhabilitation déversoirs d'orage) – MARCHÉ DE MAITRISE D'OEUVRE :**

Suite à la consultation du 22 décembre 2011 et à l'ouverture des plis du 12 janvier 2012, concernant la Maîtrise d'œuvre, des travaux d'assainissement, programme 2012, Monsieur le Président fait part aux membres du Comité de la décision prise lors de l'ouverture des plis :

- ⇒ 4 bureaux d'études ont répondu ;
- ⇒ La mission est attribuée au bureau d'études : GÉOVAL, pour un montant forfaitaire de 6 300 euros hors taxes ;
- ⇒ Composition de la mission :

➤ Tranche ferme

A.V.P. - P.R.O. (Dossier de Projet) Montant H.T. : 3 150 €

➤ Tranche conditionnelle

D.C.E. (Dossier de Consultation des Entreprises) Montant H.T. 630 €

A.C.T. (Assistance à la passation des Contrôles Travaux) Montant H.T. 315 €

D.E.T. (Direction de l'Exécution des contrats de Travaux) Montant H.T. 1 890 €

A.O.R. (Assistance aux Opérations de Réception) Montant H.T. 315 €

Après en avoir délibéré le Comité d'administration décide à l'unanimité :

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents nécessaires à la réalisation de ce marché.

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

**2012/006 – MISE A NIVEAU DE L'ASSAINISSEMENT INTERCOMMUNAL (précisions) – approbation programme et mission d'assistance MO :**

Monsieur le Président rappelle la délibération du 19 décembre 2011 qui fait état de deux possibilités pour la partie traitement des eaux usées du programme de travaux. Il fait part qu'après étude, la solution de raccordement vers une station existante voisine n'est pas appropriée.

Après délibération et à l'unanimité, le Comité Syndical :

- réapprouve le programme de travaux concernant la réhabilitation de l'ensemble des réseaux intercommunaux dont les inspections ont démontré leurs mauvais état et le traitement des eaux usées par la construction d'une seule station d'épuration pour les trois communes de type boues activées d'une capacité suffisante de l'ordre de 3 500 à 4 000 équivalents habitants ;
- réaffirme sa décision pour la réalisation de ce programme ;
- et confirme la nécessité de solliciter le SIVOM de la Région d'Issoire dans le cadre d'une mission d'assistance à maîtrise d'œuvre.

Délibération : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

**2012/007 – CRÉATION D'UN POSTE DE RÉDACTEUR CHEF – 1 heure hebdomadaire :**

Monsieur le Président expose que le rédacteur principal territorial en poste, remplit les conditions pour un avancement au grade de rédacteur chef territorial au regard des éléments statutaires propres à son cadre d'emploi depuis le 21 septembre 2011 : avoir atteint le 5<sup>ème</sup> échelon de son grade.

Les rédacteurs chefs sont chargés de l'instruction des affaires qui leur sont confiées et de la préparation des décisions. Ils assurent en particulier des tâches de gestion administrative et financière, de suivi de la comptabilité, participent à la rédaction des actes juridiques et peuvent être chargés des fonctions de secrétaire de mairie d'une commune de moins de 2 000 habitants.

Monsieur le Président propose de créer un poste de rédacteur chef pour 1 heure hebdomadaire qui sera inscrit au tableau des effectifs de la collectivité, selon les règles applicables à la fonction publique territoriale à compter de ce jour.

Le comité d'administration, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité la proposition ci-dessus.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

**2012/008 – BUDGET PRIMITIF 2012 :**

Madame Sylvie POUSSET-RODRIGUEZ présente les propositions du bureau pour le budget primitif de l'exercice 2012.

Ce budget, s'équilibre en recettes et en dépenses à :

- 139 905,43 euros en section de fonctionnement
- 123 273,68 euros en section d'investissement.

Il est adopté à l'unanimité.

**Délibération** : publiée et/ou affichée le 13/03/2012

transmise au Préfet le 03/04/2012

Adoption des délibérations n°2012-001 à 2012-08

**Fin de la séance à 21 heures 30.**

Le Président



Jean-Claude ROCHE.

